

Compte Rendu CONSEIL MUNICIPAL DU 21/10/2021

1 – Droit de préemption C1777 (unanimité)

Parcelle située au lotissement le Garay.

A l'unanimité, la Commune décide de ne pas exercer son droit de préemption.

2 Droit de préemption C 2177 (unanimité)

Une déclaration d'intention d'aliéner est parvenue en mairie. Elle concerne la parcelle C 2177 située au Pra Maury.

A l'unanimité, la Commune décide de ne pas exercer son droit de préemption.

3 – Droit de préemption parcelle C2134 – C2136 – C2137 (unanimité)

A l'unanimité, la Commune décide de ne pas exercer son droit de préemption.

4 – Droit de préemption C 583(unanimité)

Un droit de préemption est arrivé en Mairie concernant la Parcelle C583.

A l'unanimité, la Commune décide de ne pas exercer son droit de préemption.

5 – Subvention aux associations (unanimité)

Comme convenu lors de la séance du 17 juin 2021, seules les associations participant à la Fête votive qui s'est déroulée le 7 et 8 août 2021 bénéficieront d'une subvention communale. Monsieur le Maire rappelle que celles-ci ne sont pas pérennes.

Pour 2021, les montants sont :

- APE 700 €
- Amicale Sapeur Pompiers de Beaulieu : 700 €
- Foot : 1 000 €
- Virevolte : 300 €

6 – Création de poste (unanimité)

Monsieur le Maire Yves COLOMB indique qu'un poste d'adjoint administratif doit être créé. En effet, un poste occupé en CDD depuis six ans arrive à échéance le 28 février 2022. Cet emploi est un poste agent administratif, la durée hebdomadaire est de 24.50 heures par semaine.

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} mars 2022.

Le Maire informe le conseil municipal, que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

CADRE OU EMPLOIS	SERVICE	Effectif	Durée hebdomadaire
SERVICE ADMINISTRATIF			
Adjoint Administratif principal 2ème classe	secrétaire	1	35 h
Adjoint administratif	Agent administratif	1	24.5 h
FILIERE TECHNIQUE			
Agent de maitrise principal	Technique	1	35 h

Adjoint Technique principal 2ème classe	Cuisinière/chauffeur	1	26 h
Adjoint technique	technique	1	35 h
Adjoint technique	Ecole	1	32 h
Adjoint technique	Ecole	1	28 h
Adjoint technique	Mairie/Ecole	1	21 h
Adjoint technique	Mairie/Cantine	1	6.26 h
TOTAL		9	242.76 h

7 – Acquisition d’une partie de parcelle C453 (unanimité)

La communauté d’agglomération va réaliser la construction de l’ouvrage d’art franchissant la Suisse sur la V71. Un terrain doit être acheté pour cette construction pour 190 m2 au prix de 0.35 centimes le M2 soit 66.50 €

8 – Décision modificative 1 (unanimité)

Certains travaux n’étaient pas prévus au budget 2021.

Opération 155 « bâtiments communaux » :

GIMBERT : 3308.16 €

BOYER (chauffe eau presbytère) : 1 368 €

BOYER (lavabo cabinet médical) : 1116 €

CHAPUIS MENUISERIES : 10 351.20 € (Porte Mairie et porte du Cabinet médical)

BOYER (Cabinet médical, chauffe eau, meuble sous evier etc...) : 2049.60 €

Opération 53 « Voirie »

Grille : 4 500 €

Aménagement paysager : 2 000 €

Le Maire vous propose donc de rajouter au budget primitif

opération 155 « Bâtiments Communaux » : 20 000 €

Opération 53 « Voirie » : 6 500 €

Et de diminuer la ligne acquisition de terrain de 26 500 €

9 - Vidéo protection (unanimité)

L’installation d’un dispositif de vidéo protection sur la Commune de Beaulieu permettrait une prévention des actes de malveillance sur certains secteurs de la Commune.

Le coût de cette opération est subventionné par la région à hauteur de 50 % et par l’Etat à hauteur de 20 %.

Dans le cas présent sur un devis HT de la Société TFC, retenue, de 24 699.00 € pour 3 caméras, le dossier de subvention de la Région prévoit un financement de 50 % et celui du FIPD de 20 % soit :

DEVIS TFC	24 699,00 €
Région	12 349.50 €
FIPD	4939.80 €
Autofinancement	7 409.70 €

10 – Demande de DETR 2022 (unanimité)

Des travaux de création de trottoirs avec aménagement sécuritaire et paysager en bord de la RD7 à ADIAC sont à prévoir. Un premier devis a été établi pour un montant de 192 100 € HT soit 230 520 € TTC. Ces travaux sont susceptibles d’être éligibles à la subvention DETR 2022. La Région sera également sollicitée.

Le plan de financement de cette opération serait donc le suivant :

Coût total :	192 100 €
DETR 40 %	76 840 €
Autofinancement communal :	115 260 €